

à FLAUGNAC

bulletin d'information de la commune

numéro 54 – mai 2015

Flaugnac, comme bien d'autres petites communes, affiche des taux de participation bien supérieurs à la moyenne nationale lors des différentes élections. Cette constatation montre bien l'intérêt de la population à la vie publique et son attachement à la vie démocratique. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Beaucoup savent que les réunions du conseil municipal sont ouvertes au public. Pourtant, peu de monde vient découvrir les sujets qui y sont débattus, comment se déroulent les débats, quelles raisons conduisent aux décisions.

Sachez que les élus ne considèrent pas votre présence comme une curiosité malsaine mais comme un prolongement de votre participation citoyenne.

Venez constater, avant que de grandes assemblées conduites par de « grands hommes de partis » ne dirigent notre avenir local ; comment, dans de petites structures, nous pouvons échanger et décider en toute transparence.

Je vous invite à prendre connaissance des comptes rendus des conseils municipaux sur notre site www.flaugnac.fr, rubrique compte rendu du CM.

Le Maire, JB. Sahuc

Vie communale

Le budget 2015

Point sur : la révision du règlement PLU, le projet « Maison citoyenne » des associations, programme Voirie

Un mois de juin riche en événements...

Zoom sur...

Quel avenir pour Flaugnac d'ici 2020

Du côté des associations et à l'école

Les actualités passées et à venir

Calendrier de l'été

Toutes les manifestations d'un coup d'œil



Budget 2015

Le budget prévisionnel a été adopté à l'unanimité le 26 mars dernier.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	166 782	Résultat de fonctionnement reporté	143 804
Charges de personnel	92 200	Remboursements charges de personnel	500
Dépenses imprévues	10 000	Produits des services	20 000
Charges de gestion courante	33 750	Taxes et impôts	62 160
Charges d'intérêts	6 391	Dotations et participation	99 359
Amortissements	22 727	Produits de gestion courante	6 500
Total des dépenses	332 323	Total des recettes	332 323

Dépenses d'investissements			Recettes d'investissements	
	Reste 2014	BP 2015		
Remboursements Emprunts		13 776	Résultat reporté	160 017
Rénovation école	733	2 514	FC TVA	6 388
Bâtiments communaux	3 359	6 000	Taxe d'équipement	3 210
Terrain voirie	863	500	Excédent capitalisé	42 724
Traverse du village	17 475	5 520	Subvention CCQB	10 000
Salle des fêtes	3 140	1 000	Amortissement immobilisations	23 200
Extension école	132 390			
Local aire de jeux	33 000	1 000		
Local propreté Lamolayrette	10 000	2 000		
Lutte contre l'incendie		4 000		
Total des dépenses		245 539	Total des recettes	245 539

Taux d'imposition

Malgré la hausse des dépenses, due à la mise en place des rythmes scolaires et la baisse de 10% de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), les taux sont maintenus inchangés :

Taxe d'habitation 5,6% ; Foncier Bâti 3,07% ; Foncier non bâti 41,75% ; CFE 8,40%.

Révision simplifiée du règlement du PLU

Dans le précédent journal nous vous avons annoncé qu'une commission travaillait sur une modification du Plan Local d'Urbanisme de Flaugnac. En effet, depuis son application nombre de dossiers (permis de construire notamment) rencontraient des difficultés en raison de règles trop contraignantes. Dans la continuité de cette démarche et pour lever ces difficultés un nouveau règlement plus souple a été élaboré. Les dispositions légales ont été prises : le dossier est transmis aux administrations et organismes publics concernés et une annonce est faite dans un journal départemental, ainsi que ci-après :

ANNONCE LEGALE COMMUNE DE FLAUGNAC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération du 26 mai 2015 le conseil municipal a prescrit une modification simplifiée du PLU. Un rapport de présentation du projet exposant les motifs de la modification simplifiée du PLU ainsi qu'un registre où seront consignées les observations du public seront déposés durant un mois en mairie de Flaugnac, du 15/06/2015 au 16/07/2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30. Cette délibération sera consultable en mairie pendant toute la durée du porter à connaissance.

Programme Voirie

L'inventaire des besoins d'entretien des chemins de la commune aboutit à un montant qui s'élève à 65 000 € pour une enveloppe accordée par la Communauté de communes de 24 000 €. Sur proposition de M. Rességuier le conseil valide l'intervention sur les chemins suivants :

- Chemin de Lascombelles (mitoyen avec Castelnau)
- Modification Cauquelle (entre CD 26 et pont de la Lupte)
- Chemin de Lavayssière (à partir du chemin de Pech Sec)
- Chemin de Lagarrigue
- Chemin Combe St Peyre (pour partie)
- Chemin de La Bigue (pour partie)
- Chemin de Vaux

Local « Maison citoyenne » des associations

Vous le savez sûrement et si vous ne saviez pas vous voilà informés (à condition de lire cet article bien sûr !) : très bientôt verra le jour à Flagnac un nouveau bâtiment associatif.

Donc la « maison citoyenne » c'est quoi ? Tout d'abord une idée qui a germé du côté de l'association de pétanque de Flagnac... merci Raymond Bouzerand toujours aussi prompt à enrichir la vie du village !! L'idée est simple : il nous faut un autre lieu que la salle des fêtes, autonome (WC, petit bar, coin cuisine et barbecue, petite salle de réunion) pour accueillir des activités simples des associations du village. Problème un tel bâtiment coûte cher !!! Qu'à cela ne tienne « on va se le construire nous-mêmes !! » Dixit toujours le Raymond en question !!!

A la commune de Flagnac d'acheter tout le matériel... et quelques études de devis plus loin, ce fut voté à l'unanimité par tout le conseil municipal.

Bon alors il n'y a plus qu'à !! Certes mais faut faire les choses dans les règles : un architecte a été consulté et missionné, les esquisses réalisées, discutées, et après quelques semaines d'attente, l'acceptation du permis est revenue de la préfecture. Il est désormais affiché sur le site (ex-terrain de basket) et en mairie. Il faudra cependant attendre les deux mois réglementaires avant d'attaquer tous travaux, le temps de recueillir les observations et avis de la population !! Normal on est en démocratie, mais qui s'opposerait à un tel projet, aussi fort et riche en participation et partage citoyen ?

Faisons alors le point en ce mois de mai pour ce qui va être un projet citoyen exemplaire puisque pensé, construit et réalisé par tous les bénévoles de la douzaine d'associations de Flagnac.

Alors rendez-vous en septembre pour une grande réunion publique (on vous tiendra informés de sa tenue) sur le lancement de cette maison citoyenne.

Claude Martinez, conseiller municipal en charge de la commission associative.

PS : et si vous ne savez pas où cette maison citoyenne va se construire, interrogez votre voisin, lui, en aura sûrement une petite idée !!!

Un mois de juin riche en évènements

Deux moments forts vont animer Flagnac dans quelques semaines :

Le 12 juin avec le spectacle « Origami Mecanik du Bonheur » donné par la compagnie Sputnik de Toulouse et le week-end suivant ont lieu les Journées du Patrimoine de Pays sur le thème « le Moyen Age encore présent » avec plusieurs animations auxquelles participent associations et habitants de Flagnac.

**Vous pouvez vous-mêmes participer à l'une ou l'autre de ces manifestations.
Une réunion d'information est organisée le 30 mai à 18h00 à la salle des fêtes.**

Quel avenir pour Flagnac d'ici 2020 ?

1. Réforme territoriale : enjeux et conséquences

Des Nations à l'Europe

Depuis le traité de Rome en 1958, l'instauration de l'euro, monnaie unique en 2000, le traité de Lisbonne en 2009 (et ce malgré le non au référendum sur la constitution européenne), l'Europe impose petit à petit sa politique libérale faisant fi d'une politique sociale et environnementale.

Une concurrence libre et non faussée, pour répondre aux marchés, tel est le fil conducteur de l'Europe. Cette vision du monde est par ailleurs largement partagée par les pays développés.

L'organisation des territoires au sein de chaque pays doit aussi répondre à une uniformisation et la France, avec ses 22 régions, 101 départements... 36 700 communes devait se réorganiser : « *le « mille feuilles » est source de complexité administrative et de gaspillage* » .

La réforme territoriale votée en 2010 devait apporter économie et simplification. Sa première version prévoyait les conseillers territoriaux couvrant le département et la région. La mobilisation des conseillers généraux a conduit à abroger ce texte et à conserver les conseillers départementaux sur un découpage des cantons on ne peut plus aléatoire.

Le 15 janvier dernier le Conseil Constitutionnel a validé le nombre de régions qui est réduit à 13 (l'objectif de 8 régions a été abandonné... ou repoussé ?). Ces régions peuvent être étalées sur plusieurs pays.

Les Communes

Selon la réforme territoriale, outre le Grand Paris embrassant plus de 6 millions d'habitants, les 10 grandes villes deviennent des métropoles (Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse, Rennes...) parfois au grand dam des élus des communes absorbées.

Les communautés de communes jugées trop petites ont dû se regrouper pour atteindre un minimum de 8000 habitants (d'où la fusion Castelnau-Montcuq en communauté de communes du Quercy Blanc). Mais les voilà à peine dessinées qu'à grands renforts d'études, forcément coûteuses, le chiffre de 20 000 habitants est annoncé comme un objectif à court terme.

Reste les communes, parfois très petites et leurs villes phares de 20 000 à plus de 100 000 habitants.

Jusque-là, les communes adhéraient à des Syndicats pour gérer certaines compétences (voirie, ordures ménagères, distribution de l'eau...). La réforme territoriale impose la suppression de ces syndicats et le transfert de leurs activités aux communautés de communes.

Les communes nouvelles :

Dans un même temps sont apparues les communes nouvelles. Il s'agit pour les communes volontaires de fusionner pour ne former qu'une seule commune. L'Etat, l'Association des Maires de France invitent fortement à s'engager dans cette démarche.

La commune nouvelle est issue de la fusion de plusieurs communes. Comme toute commune, elle a les compétences générales, son maire et son conseil municipal (le nombre de conseillers dépend du nombre d'habitants), son budget, gère l'ensemble du personnel... Quelques mesures financières (suspension pendant 3 ans de la baisse de la DGF – Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat si les fusions sont décidées avant fin 2015), incitent à des décisions hâtives.

Plus importante, la commune nouvelle aurait plus de poids au sein des assemblées et autres EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Cette fusion conduirait à une uniformisation de l'imposition sur les taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe professionnelle pour aboutir vraisemblablement à une augmentation des taux.

L'avis de vos élus :

M. Rességuier : « Une commune plus importante suite à la création d'une commune nouvelle nous permettrait d'avoir plus d'élus au sein de la communauté de communes et d'avoir ainsi plus de poids au moment des prises de décision. Autre aspect intéressant, la DGF est attribuée par strate de nombre d'habitants, et la dotation serait supérieure à l'ensemble des anciennes communes. Il faut cependant peser le pour et le contre pour se forger un avis. »

F. Bouzerand : « Très attachée à la vie de la commune, à ses animations, à son école, à ma contribution sur son devenir au sein du conseil municipal, je crains fort que la dilution de notre commune dans une commune nouvelle altère cette motivation, ainsi que notre pouvoir de décision. Essayons de conserver cette force rurale. »

C. Martinez : « Tout d'abord ne pas avancer masqué, dire simplement et clairement les choses : je suis plutôt favorable à cette idée de fusion de communes. Bien sûr il y a le pour et le contre, les avis sont partagés et discutables. Mais cette réforme est en marche : Communauté de communes hier, les Régions et tout dernièrement nos cantons.

Ce processus me paraît inéluctable et inexorable ; déjà des communes ont fusionné et j'ai toujours choisi dans ma vie de devancer les choses, d'être inventif, de trouver de nouvelles solutions avant qu'elles ne me soient imposées et que l'on ne puisse plus rien faire de notre propre volonté. »

JM. Garrigues : « Je pense que ce n'est pas une décision à prendre à la légère ! Il faut, certes, peser le pour et le contre mais ce sujet mérite une réflexion et une concertation avec les citoyens de FLAUGNAC ! La création d'une commune nouvelle n'est pas inintéressante mais suppose à terme la disparition de notre commune et de notre pouvoir de décision pour notre territoire. Essayons, malgré ces nouvelles réformes, de conserver et de défendre notre identité. »

B. Ruau : « J'avoue que cette nouvelle réforme ne me satisfait pas. J'ai connu lorsque j'étais en Seine et Marne ces fusions de Communes : le SAN (syndicat d'agglomérations nouvelles) rien que le nom fait peur ! Les constructions ont poussé comme des champignons détruisant de magnifiques prairies où vivaient tranquillement des chevaux, des vaches... c'était la campagne aux portes de Paris. Je crains qu'avec cette fusion de communes on oublie la tranquillité de tous, la chance de mettre nos enfants dans des écoles « familiales », où tout le monde se connaît, de les laisser jouer dans leur village et de vivre dans des habitats dispersés. Nous avons, mon conjoint et moi choisi de vivre à la campagne pour échapper à cette frénésie urbaine... nous n'avons certes pas envie de revivre cela... »

2. L'urbanisme

L'urbanisme est une compétence de la commune. Officiellement, c'est le maire qui valide ou refuse les permis de construire. Cette décision est cependant soumise à l'avis des services de la DDT (Direction Départementale du Territoire) qui instruit les dossiers. A noter que l'Etat qui assurait cette prestation jusqu'à présent, se désengage et les communes doivent trouver une autre solution qui passera certainement par une mutualisation des moyens.

Plusieurs lois règlementent l'urbanisation : loi SRU, Code de l'Urbanisme, Code Général des Collectivités Territoriales, lois Grenelle 1 et 2, loi d'avenir pour l'agriculture, loi ALUR...

Dans le cadre de ces lois, les communes ont dû rédiger un projet d'urbanisation (Plan d'occupation des sols, Carte communale ou PLU – Plan Local d'Urbanisme). Le PLU de Flagnac est en vigueur depuis fin 2012. Chaque commune ayant son propre plan d'urbanisme, le législateur a imposé la création d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) susceptible de donner une perspective à l'organisation du territoire dans différents domaines (économie, urbanisation, déplacements, environnement...).

En 2012, obligation a été faite aux communes situées à moins de 15 km des limites de villes supérieures à 2000 habitants de s'inscrire dans un SCOT. Ce sera le SCOT de Cahors et du Sud du Lot pour Flagnac.

Le SCOT de Cahors et du Sud du Lot compte 116 communes (80 000 habitants).

C'est un document d'urbanisme qui définit à 20 ans les grandes orientations pour notre territoire. En 2035 le nombre d'habitants sur le territoire du SCOT pourrait atteindre 85 000 habitants soit un besoin de 450 résidences principales par an.

Ce document est en cours de rédaction depuis 2012. Il est d'autant plus important qu'il sera force de loi et que tous les PLU devront corriger leur rédaction avant 2017 pour s'adapter à ses orientations et objectifs. Ce texte définit en réalité le devenir de notre territoire et donc celui de la commune de Flagnac.

La construction du SCOT est fixée à partir de 4 axes :

Axe 1 - Conforter le positionnement de Cahors et du Sud du Lot à l'échelle régionale

- 1- Améliorer l'accessibilité de Cahors (Axe Nord/Sud et Est/Ouest, ferroviaire LGV, gares)
- 2- Organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie
- 3- Renforcer le pôle urbain de Cahors/Pradines
- 4- Renforcer les pôles d'équilibre (Castelnau-Montratier, Montcuq, Lalbenque...) et conforter les pôles de services (L'Hospitalet, Labastide-Marnhac sur notre secteur)
- 5- Organiser et maîtriser le développement des autres communes (dont Flagnac). Ces communes devront contenir leur développement au même rythme que ces 5 dernières années.

Axe2 - Développer l'économie et l'emploi

- 1- Développer
 - L'économie existante (tourisme...)
 - La place de l'agriculture (protection des espaces agricoles...)
 - Les activités industrielles et artisanales (Zones d'Activités Economiques)
 - Les nouvelles filières (activités liées au numérique)
- 2- Maintenir le ratio emploi/habitants

Axe3 - Concilier croissance démographique et qualité de vie

- 1- Réinvestir le centre de Cahors et les centres bourgs
- 2- Prendre en compte les évolutions des modes de vie et des désirs d'habiter

- 3- Améliorer la desserte numérique
- 4- S'engager vers une mobilité durable

Les communes non définies comme pôle auront pour objectif de maîtriser davantage leur développement sans pour autant porter atteinte au maintien de leur niveau actuel d'équipement et de services afin de garantir leur pérennité.

Axe 4 - Valoriser, maintenir l'environnement et les ressources naturelles

- 1- Ressources en eau
- 2- Transition énergétique
- 3- Paysages et atouts patrimoniaux
- 4- Maîtriser la qualité paysagère des extensions urbaines villageoises (en termes d'habitat, la gestion économe de l'espace peut se traduire par une superficie maximale des parcelles constructibles)
- 5- Définir les priorités pour maintenir la trame verte et bleue
- 6- Organiser les déplacements à l'intérieur du territoire.

L'avis de vos élus :

J.B Sahuc : « Mandaté par la Communauté de Communes au SCOT mes interventions se sont fixées sur le déclin programmé des petites communes. Une faible démographie va générer la fermeture des écoles, anéantir les décisions de proximité, affaiblir l'intervention citoyenne. »

E. Mesley : « J'ai pu assister à plusieurs réunions et je constate que nous sommes dans une logique purement urbaine. Ceux qui préparent les textes de loi et les diverses orientations ignorent ce qu'est un territoire rural, les besoins et souhaits des habitants. Or, il me semble que c'est encore la majeure partie de la France. Que deviendrait le territoire de Flagnac (par exemple) sans école, sans jeunes ? Une « réserve » pour visites touristiques comme les réserves indiennes ... ? »

3. Communauté de communes du Quercy Blanc et mutualisation

Le statut et les compétences de la CCQB ne sont pas encore rédigés que nous envisageons mutualisation des moyens, des personnels, des bâtiments... Là encore, l'Etat encourage cette démarche par l'augmentation de la DGF. Au-delà de cet aspect, il est grand temps que les communes partagent leurs compétences ou le travail réalisé par leurs différents services. Ces initiatives n'enlèvent rien à l'autonomie des décisions prises par chaque collectivité et permettent plus d'efficacité tout en limitant les dépenses.

Conclusion

Que sera Flagnac en 2020 ? Il ne serait pas surprenant qu'une réforme sur les communes précède les élections municipales. La population aujourd'hui de 437 habitants pourrait s'approcher des 460 habitants compte tenu de la proximité de la zone artisanale du Grand Cahors.

La volonté de regrouper, de mutualiser, renforcée par l'affaiblissement des moyens et les charges supplémentaires attribuées aux communes, va conduire à la disparition des communes telles que nous les connaissons aujourd'hui. Commune déléguée, agrégée à une commune nouvelle, à l'instar des arrondissements des grandes villes ? Les décisions dans les années qui viennent seront déterminantes.

Les élus Flagnacois ne manqueront pas de vous tenir informés.

Spectacle de la Compagnie Sputnik le 12 juin à Flagnac : « Origami Mecanik du Bonheur »

Connaissez-vous la Compagnie de théâtre Sputnik ? Non ? Alors quelques mots pour vous en parler.

Vous avez peut être assisté à une ou deux criées publiques sur la place du Marché de Castelnaud, ou alors avez-vous eu la chance de les croiser dans la commune ; vous avez peut-être aperçu de drôles de boîtes aux lettres où vous avez sûrement glissé à l'intérieur un petit mot sur le bonheur, peut-être enfin avez-vous été interviewé par Marion et Michael ?

Bref la Compagnie Sputnik de Toulouse, va donner un très grand spectacle le vendredi 12 juin et elle a choisi notre beau village pour le présenter. Ce spectacle est l'aboutissement de ce qu'on appelle une résidence de territoire. Ainsi pendant trois mois les acteurs de la Compagnie ont sillonné beaucoup de villages de notre communauté de communes pour rencontrer la population et échanger avec elle sur le thème du « Bonheur ». Matière qui va être la source du spectacle !! Cette résidence est produite par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées). Elle est pilotée, organisée et gérée par l'association Lézard de la Rue de Montcuq que dirige Nathalie Passemard, directrice artistique.

Donc le 12 juin à 22h15 la population de la communauté de communes est invitée à participer à ce spectacle déambulatoire à l'intérieur de tout le village (démarrage du spectacle à la salle des fêtes).

Comédiens, danseurs, effets sonores, images vidéo géantes, installations éphémères composeront la matière de ce spectacle à ne pas manquer.

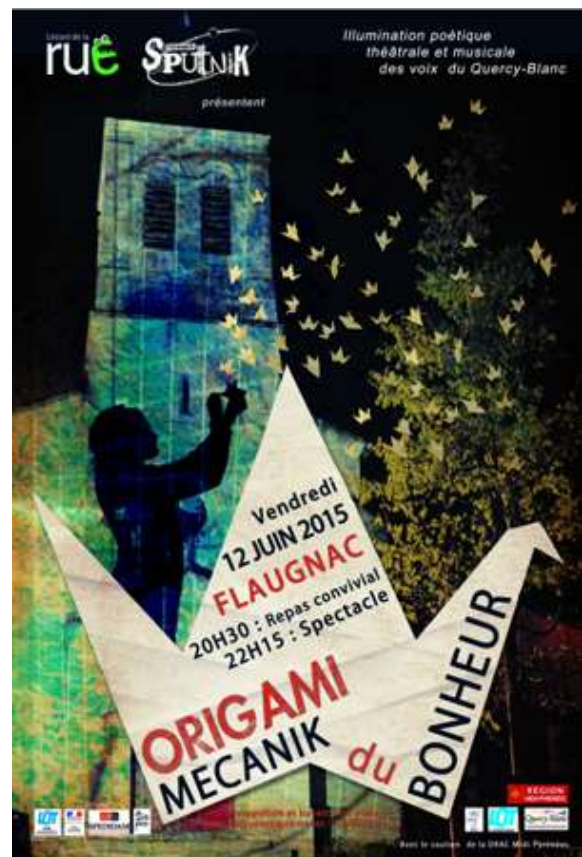
Et selon la volonté de la Compagnie, un moment festif avant et après le spectacle sera organisé par tous les bénévoles de différentes associations de Flagnac.

Ainsi **venez dès 20h30** partager un pique-nique en apportant votre repas : sur place il y aura boisson et sandwich à acheter à prix très modique.

A noter que tous les bénéfices de cette soirée seront reversés pour la future Maison Citoyenne des associations. (cf. l'article précédent)

Venez donc nombreux, montrer par votre présence que Flagnac est un village plein de vie. La Compagnie Sputnik nous fait beaucoup d'honneur en nous ayant choisis !!!

Claude Martinez., coordinateur du projet.



Ce spectacle de rue conduit à la publication d'un arrêté : **Le stationnement et la circulation seront interdits le vendredi 12 juin de 19h à 23h dans le bourg**, entre la salle des fêtes et le panneau "Flagnac" depuis la route cd 204 (de la vallée).

Il est donc prudent d'accéder au village depuis le plateau et de stationner aux abords du cimetière.

Les journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

18^{ème} édition, les 19, 20 et 21 juin.

Nous sommes faits ainsi !!! Il y a 60 ans les hommes de nos villages crépissaient avec du ciment les murs de nos maisons !!! C'était moderne. Quelques décennies plus tard, on décrépissait et voilà nos belles pierres blanches du Quercy qui réapparaissaient de nouveau. C'était toujours aussi moderne mais tellement plus beau.

Et on s'est mis à réhabiliter à l'ancienne, à préserver, à mettre à jour ce qui était caché, à faire des éco-musées, à reprendre les savoirs faire de nos anciens ! Des chercheurs se sont passionnés pour retrouver archives, dessins et témoignages.

Elan bien naturel quand on est attaché à son pays, à son territoire. On est fier de son ancienneté et on retrouve ainsi nos racines.

Sauvegarder ce qui est le plus ancien voilà ce que proposent ces journées patrimoine et l'association des Amis du Quercy Blanc s'est associée de nouveau cette année à ce mouvement impulsé depuis 18 ans par la Fédération Patrimoine et Environnement.



Et pour 2015, le thème choisi par cette Fédération est le Moyen Age !! Et c'est vrai que nombre d'églises, de maisons, de castels, de fontaines et d'adductions d'eau datent de cette époque. Chaque village en est riche et Flaugnac n'en est pas le plus pauvre !!!

D'autres associations et habitants se sont joints à l'organisation et aux animations prévues pendant ces journées : Carré Brune, Trotte Cailloux, Chant de Gestes ...

Ainsi le programme qui a été concocté a été conçu et pensé pour vous étonner, vous rendre curieux, vous faire découvrir ce que vous n'imaginez pas être présent dans votre village.

« Le Flaugnac du Moyen Age » vous attend donc nombreux, d'autant plus que ces 3 journées ont été placées sous le signe de l'échange et de la convivialité : rencontres, randonnée pédestre, mise en lumière à la nuit tombée, balade guidée aux flambeaux...et même repas médiéval !

« Vous verrez que manger dans un simple bol avec pour seul instrument une large cuillère n'est pas si compliqué que cela !! ».

Programme

Vendredi 19 (salle des fêtes)	Samedi 20 (place de la mairie)	Dimanche 21 (place de la mairie)
19h00 : Conférence « Dynamiques de peuplement dans la Châtellenie de Castelnau au Moyen Age », F. Hautefeuille	14h00 : Randonnée Flaugnac - Lamolayrette 19h30 : accueil en musique et dîner médiéval 22h30 : balade guidée aux flambeaux	10h00 : chasse aux énigmes (enfants et ados) 11h00 : visite guidée et expo des fouilles 12h30 : apéritif de clôture

Pour vous inscrire au dîner (places limitées) : tél. 05 65 21 91 47 ou 05 65 36 43 35 ou 05 65 21 89 22
Dîner prix adultes 15€, enfants 5-10 ans 10€ ; balade aux flambeaux participation adultes 2€



Association des Parents d'Elèves RPI Flagnac – Saint Paul de Loubressac

Cette année encore, l'Association des Parents d'Elèves a été dynamique et les différentes manifestations organisées ont permis d'avoir un bilan positif et donc de reverser de l'argent aux 2 écoles. Cet argent aide au financement des projets des enseignants (activités, sorties...) pour le plus grand plaisir de nos enfants.

Parmi les manifestations :

- 4 soirées belote ont pu ravir les amateurs de jeux de cartes
- Vente de mugs décorés par les enfants
- La kermesse a eu lieu le 3 mai. Grâce à l'investissement de nombreux parents pour organiser des stands, les enfants ont été enchantés.
- **La fête de l'école est prévue le 26 juin.** Après le spectacle préparé par les enfants, les membres de l'APE seront ravis de vous accueillir pour le traditionnel repas (sur réservation).

Le bureau a été renouvelé en début d'année scolaire :

- Présidente : Caroline LAPORTE
- Vice-présidente : Laure MARCONNIER
- Trésorier : Fabrice TROUSSEL
- Trésorier adjoint : Bérengère FALRET
- Secrétaire : Sonia CATALA

Pour toute information, vous pouvez contacter Caroline à l'adresse mail suivante : carolinehugon@yahoo.fr



Association Pétanque Flagnacoise

Le dimanche 5 avril 2015 la Pétanque Flagnacoise organisait une compétition dans le cadre des challenges « Eric Gratadour » et « Roland Monferrand ». Ce tournoi a rencontré un franc succès.

Pas moins de 61 équipes de « doublette », venant des quatre coins du Lot, se sont inscrites. Les trophées seront remis en jeu l'année prochaine.

Club des aînés St Vincent

Après la Chandeleur à l'école et un goûter offert par le club (6 février), puis le traditionnel Carnaval à Flagnac avec les enfants de St Paul et Flagnac (20 mars), sept de nos adhérents ont participé au voyage interclubs au Portugal du 9 au 14 mars.

Activités à venir

Jeudi 28 mai : une journée à Limoges

Visite de la ville en petit train

Visite guidée de la gare + repas

Visite de la fabrique de porcelaine Bernardaud

Vendredi 5 juin après-midi : retrouvailles avec les résidents de la maison de retraite à Castelnaud.

Activités courantes

Le 3^{ème} lundi du mois, dictée à Castelnaud

Le 3^{ème} mardi du mois, réunion du club avec belote, scrabble, triomino...

Dernière réunion le mardi 19 mai avant les vacances. Reprise le mardi 16 septembre.

Sport et jeux : le club participe aussi à des concours de pétanque et de belote.

Dates à retenir

Dimanche 27 septembre, repas du club

Dimanche 6 décembre, loto du club

Pour contacter le club

QUEBRE Monique 05 65 21 98 20

LETEVE Marcelle 05 65 21 91 92



Association Trotte Cailloux

L'activité randonnée pédestre réunit environ une quinzaine de personnes lors de nos sorties programmées chaque week-end.

Les parcours sont toujours divers et intéressants du point de vue architectural ou paysager.

L'association prépare différents projets :

- la **sortie de fin de saison le 5 juillet** prochain avec une soirée grillade à Flagnac
- un mini-séjour dans les gorges du Tarn en septembre
- la randonnée santé mutualité qui aura lieu à Labastide-Marnhac début octobre

Les membres de l'association ont la possibilité de participer aux sorties pédestres hebdomadaires organisées par le foyer rural de St Paul de Loubressac. Si vous souhaitez tester votre envie de faire de la randonnée à un rythme adapté et sur une distance modérée, rejoignez Trotte Cailloux et lancez-vous dans les chemins avec nos amis de St Paul !!

Les journées de printemps sont propices aux environnements fleuris, odoriférants et lumineux : il faut savoir en profiter...

A bientôt !

Contacts : Danielle SAHUC 05 65 21 82 13

Marie-Christine FOUSSAT 05 65 21 80 36



Comité des fêtes de Flagnac

Comme d'habitude l'arrivée des beaux jours rime pour nous avec les préparatifs pour la fête à Flagnac.

Nous nous retrouverons donc **les 25 et 26 Juillet** avec au programme :

Un samedi soir placé sous le rythme de la banda et disco.

Dimanche matin : nous ne savons pas encore à ce jour si la messe pourra avoir lieu. En effet, le Père Brajat désormais seul en charge de toutes les paroisses ne pourra pas assurer l'horaire habituel de 11h (car il est à Castelnau à cette heure-là). S'il le peut, il dira la messe à 9h30 (mais selon le planning établi la messe doit avoir lieu ce jour-là à St Alauzie) . Nous en saurons plus dans les prochains jours.

Le dépôt de la gerbe au monument aux morts ainsi que l'apéritif se dérouleront comme d'habitude à midi.

Et le dimanche soir, traditionnel repas grillades à partir de 20h suivi par un bal. Ambiance assurée grâce à l'orchestre !

Il s'agit, pour nous, d'un événement très important pour la vie de notre cher village ; maintenir des moments de rencontre, d'échange et de plaisir partagé est notre plus grande fierté. Alors n'hésitez pas à venir nous prêter main forte, tout le monde est le bienvenu dans la grande famille du comité !

Nous en profitons également pour vous remercier pour vos encouragements et votre accueil toujours très chaleureux lors de la tournée des bouquets.

En espérant vous retrouver nombreux, toujours fidèles à ce rendez-vous,

Le Comité

Comité des fêtes de Capmié

Samedi 29 août : 15h00 Concours de pétanque en doublette
Challenges Clauet Camille – Combarieu Marcel

16h00 Concours de quilles

Dimanche 30 août : 11h45 Dépôt de gerbe

12h00 Apéritif

13h00 Repas champêtre

Animations pour les grands et les petits l'après-midi

L'automne photographique de Flagnac

Huitième exposition présentée par Quercy Images en cette deuxième fin de semaine de novembre, les photos seront présentes tous les après-midi du 7 au 10. Vernissage samedi 7 à partir de 18h. Cette année encore une chorale qui n'est pas encore déterminée animera le dimanche 8 à 15h en l'église de Flagnac.

Pendant ces quatre jours présence des photographes qui se relayeront pour dialoguer avec les visiteurs.

Toujours imaginatifs, les vingt membres du club présenteront plus de cent nouvelles photos à découvrir et à commenter.

Ouverture de 14h30 à 18h30 les samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 novembre.



Culture Art Patrimoine

Sauf imprévu, le Marché de Noël aura lieu les **12 et 13 décembre 2015**.

Celui de 2014 a accueilli 37 exposants dont 11 nouveaux, ainsi qu'un nouveau Père Noël qui par magie transformait des ballons.



A l'école de Flagnac depuis les vacances de Noël

Les enfants continuent le travail sur les couleurs.

En janvier on a changé de couleur... on travaille sur le **jaune** comme dans le tableau Keith Haring.

Lundi 26 janvier : Laure est revenue, on est très content de la retrouver et aussi un peu triste de ne plus voir Wendy.

Vendredi 30 janvier : Ce matin on a fait le goûter jaune... Il y avait : des chips, du miel, des bananes, des céréales, des bonbons jaunes, des pommes jaunes, des poires, du citron, du pamplemousse, du maïs, de l'ananas, du jus d'orange et du jus d'ananas. Il était très bon !

Mardi 3 février : aujourd'hui, c'est la journée jaune donc il faut s'habiller tout en jaune !!



Vendredi 6 février : cet après-midi, les mamies et les papis du club du bel âge de Flagnac sont venus nous apporter plein de crêpes... on s'est régalé car elles étaient délicieuses !! On a chanté des chansons et on a fait un jeu tous ensemble en attendant que les petits se réveillent : le chef d'orchestre. C'était un peu dur mais rigolo !!

Vendredi 6 mars : on a fait la promenade jaune et on a pris des photos de choses jaunes dans le village de Flagnac.



Vendredi 20 mars : aujourd'hui, c'est exceptionnel, il y a une éclipse de soleil... comme on n'avait pas de lunettes pour le voir en vrai, maîtresse a mis le film de l'éclipse sur l'ordinateur et on a pu observer les changements et voir ce qui se passe... ça faisait bizarre. Hier pendant le petit temps de Laure et Nathalie, on a fini Monsieur Carnaval et on l'a installé sur la charrette pour pouvoir le promener demain... Il est très beau !!

Cet après-midi, on a fêté le carnaval... Les grands de St Paul sont arrivés en car, ils étaient tous déguisés et on s'est promené dans les rues de Flagnac.

Les élèves de St Paul ont récité des poésies et les PS/MS ont fait leur danse de carnaval et les MS/GS ont joué leur musique avec leurs tambours et leurs maracas... On s'est bien amusé, c'était très bien et en plus il faisait très beau !!!



On a changé de couleur... on travaille sur **le vert** comme dans le tableau de Monet.

Jeudi 9 avril : aujourd'hui, c'est la journée verte et tout le monde s'est habillé en vert... c'était rigolo on aurait dit la classe des grenouilles !!!

Cet après-midi, la maman de Sabah est venue pour nous parler du tri des déchets, elle a amené un bonhomme en carton « Monsieur déchet » sur lequel on a collé ce qu'on peut recycler pour nous aider à mieux trier, il restera dans la classe à côté de la poubelle des déchets recyclables ... on a même fait des jeux, c'était très bien !! Avant de partir elle nous a donné un petit guide pour savoir où jeter les déchets et un diplôme !!

Vendredi 10 avril : aujourd'hui, comme il faisait beau Nathalie a eu l'idée de faire la promenade verte et on est parti dans le village pour prendre en photo les choses vertes...

Mardi 12 mai : on a fait le goûter vert et maîtresse a acheté : des fèves, des petits pois, des avocats, des poivrons verts, du concombre, des pommes vertes, des olives, de la crème à la pistache, des bonbons tic-tac à la pomme, des carambars à la pomme et on a bu de la menthe !



Vous découvrirez la suite de nos projets au prochain numéro... mais quelques dates à retenir :

Vendredi 19 juin dès 18h : pour clôturer notre projet sur les couleurs nous ferons une exposition avec des petites gourmandises préparées par les enfants où tous les curieux sont invités pour découvrir notre travail...

Vendredi 26 juin il y a la fête de fin d'année, à la salle des fêtes de Flaugnac... avec spectacle des élèves de la maternelle de Flaugnac et des primaires de St Paul de Loubressac, suivi d'un repas préparé par l'APE.

Rappel pour les parents : n'oubliez pas de contacter la maîtresse d'école pour les inscriptions de la rentrée en septembre !

A bientôt !!

juin						juillet						août						septembre				
1	8	15	22	29	lun		6	13	20	27	lun	31	3	10	17	24	lun		7	14	21	28
2	9	16	23	30	mar		7	14	21	28	mar		4	11	18	25	mar	1	8	15	22	29
3	10	17	24		mer	1	8	15	22	29	mer		5	12	19	26	mer	2	9	16	23	30
4	11	18	25		jeu	2	9	16	23	30	jeu		6	13	20	27	jeu	3	10	17	24	
5	12	19	26		ven	3	10	17	24	31	ven		7	14	21	28	ven	4	11	18	25	
6	13	20	27		sam	4	11	18	25		sam	1	8	15	22	29	sam	5	12	19	26	
7	14	21	28		dim	5	12	19	26		dim	2	9	16	23	30	dim	6	13	20	27	

En un coup d'œil les événements de l'été :

- Samedi 6 juin : Saint Paul à la rue ... chez nos voisins
- Vendredi 12 juin : Spectacle « Origami Mekanik du Bonheur »
- Vendredi 19 juin : Conférence « La Châtellenie de Castelnau au Moyen Age »
- Samedi 20 et dimanche 21 juin : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins
- Vendredi 26 juin : Fête des écoles de Flaugnac et Saint Paul de Loubressac
- Dimanche 5 juillet : sortie de fin de saison de Trotte Cailloux et soirée grillades
- Samedi 25 et dimanche 26 juillet : la Fête de Flaugnac
- Samedi 29 et dimanche 30 août : la Fête de Capmié
- Septembre : séjour dans les gorges du Tarn avec Trotte Cailloux
- Dimanche 27 septembre : le repas du Club des aînés St Vincent